

Les composts sont des produits valorisables en agriculture, ils seront conformes à la norme NF U 44-051 révisée, en cours d'homologation. Il est prévu, à ce jour, que les composts soient réutilisés dans l'agriculture viticole.

C.4.2. Les refus

Les refus UVE et TMBD seront envoyés en centre d'enfouissement de Classe II. Ces refus sont issus des différents tris des déchets réceptionnés sur le site et sont tout à fait compatibles avec un centre d'enfouissement technique acceptant les ordures ménagères. Il est prévu un envoi dans les centres en exploitation à l'horizon 2008, à savoir les CET de Septèmes, des Cadeneaux et du Mentaure.

Les REFION sont des résidus issus de la filtration des poussières, ils peuvent contenir des métaux lourds et concentrer les dioxines et furannes qui ont pu être formées après la post-combustion. Ces déchets ne sont acceptables qu'en Centre d'Enfouissement Technique de Classe I (pour déchets dangereux). EVERE a déjà obtenu une confirmation de principe auprès du Centre de Stabilisation et de stockage de Déchets dangereux de SITA FD de Bellegarde (CET de Classe I) que les REFION du centre de traitement peuvent être acceptés dans ce centre.

C.4.3. L'énergie

L'un des atouts majeurs des unités en projet est de pouvoir produire une grande quantité d'énergie. Il est prévu que cette énergie soit distribuée de deux manières différentes : en **électricité** ou en **vapeur basse pression**.

Les consommateurs de vapeur basse pression ne peuvent se concevoir, pour éviter les déperditions de transport, que dans un environnement proche et concernant essentiellement les industriels de la zone industrialo portuaire de Fos-sur-Mer.

A ce jour, les éventuels consommateurs de vapeur basse pression ne sont pas identifiés, le projet a donc prévu que la totalité de son énergie produite soit électrique.

Deux unités produisent de l'énergie sur le site : la méthanisation qui produit du méthane, gaz inflammable qui est utilisé comme carburant de groupes électrogènes, et l'unité de traitement thermique des déchets qui récupère les calories de la combustion des déchets sous forme de vapeur à 40 bar de pression. Cette dernière est ensuite utilisée dans une turbine pour produire de l'énergie.

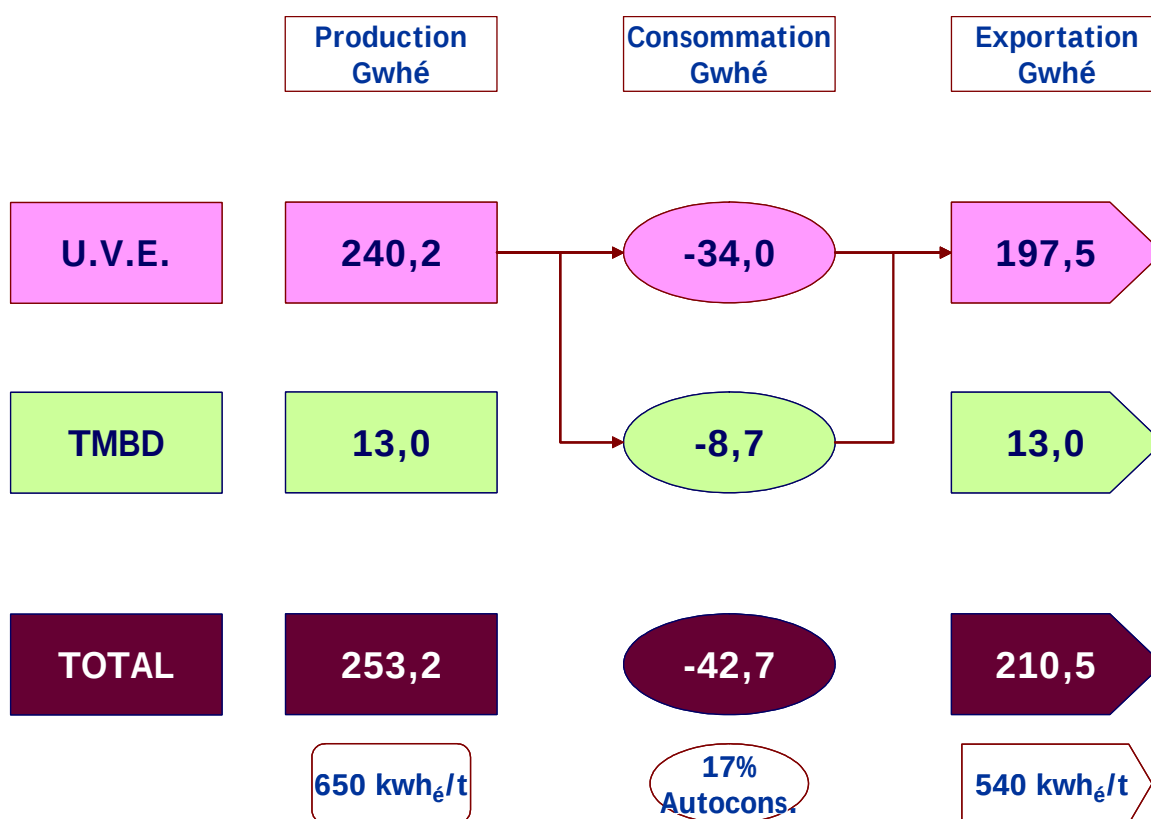
Une partie de l'électricité est réutilisée pour les besoins propres du site, l'autre est redistribuée sur le réseau RTE (Réseaux Transport Electrique) via une ligne de 63 kV enterrée. Le réseau RTE se charge alors de redistribuer l'électricité à ses propres clients en fonction des besoins.

La puissance installée totale est de 37,8 MW répartie comme suit:

- 35,8 MW dans la Unité de Valorisation Energétique
- 2 MW dans les moteurs de biogaz du traitement mécano biologique

Le schéma de la page suivante présente les différentes productions et consommations électriques du site.

Gwhé : Unité de puissance électrique - GigaWatt électrique par heure



La production d'électricité sera de 210 GWh, soit ***l'équivalent de la consommation d'une ville de 40 000 habitants.***

Chaque tonne de déchets traitée dans l'unité EVERE par méthanisation ou par combustion produira ainsi 540 kWh d'électricité.